



# Club Nautique de Viry Châtillon

## *Avis de Course (dernière version)*

**: Micro Cup IDF et Championnat ligue HN IDF**  
**Support / Classe: Micros et Habitables transportables**  
**Grade: 5A Date : 12 et 13 octobre 2013**  
**Lieu : CN Viry Châtillon Plan d'eau : Viry Châtillon**  
**Autorité Organisatrice : CN Viry Châtillon**

**1. La régate sera régie par :**

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2013 / 2016**,
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- Le règlement de la formule HN (DOC H106) complétée par:  
***l'utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.***

**L'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes, dont un skipper (article 6 du Règlement HN).**

**2. Publicité :**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

**3. Admissibilité et Inscriptions :**

1. La régate est ouverte à tous les **Micros et Voiliers habitables monocoques** figurant sur les tables de handicap **d'un poids inférieur à 1,5 t.**
2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur **licence FFVoile** valide portant le cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs,
  - L'autorisation de port de publicité si nécessaire,
  - **La carte d'identité HN pour les Habitables et Micro,**
  - Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

**4. Droits à payer : 10€ par participant ( voir formulaire d'inscription à retourner complété page 4)**

**5. Programme : voir page 3**

**6. Jauge :** Des contrôles de jauge pourront être effectués **Avant, Pendant ou Après les courses.**

**7. Instructions de Course :**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

**8. Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

**9. Composition du Corps Arbitral :**

*Président du Comité de Course : G. LOPEZ*

*Président du Jury: B.SILVI*

**10. Informations complémentaires :** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

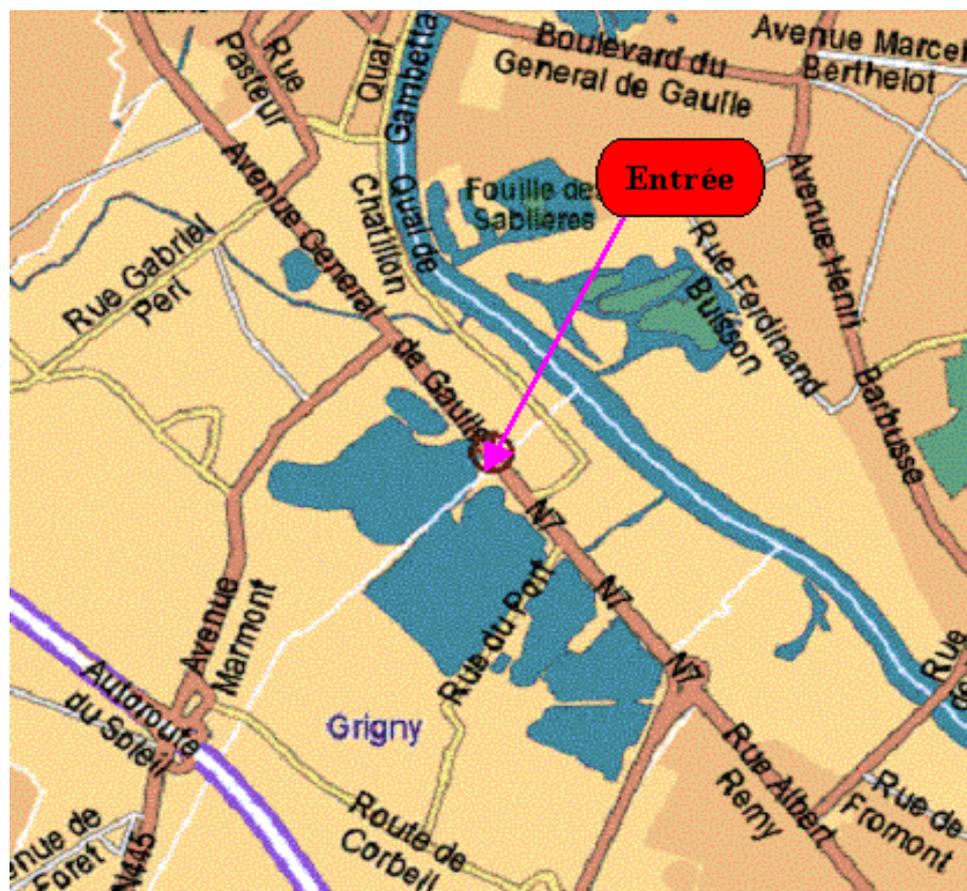
☎: **01.69.25.81.71** 📧: [viryoile@free.fr](mailto:viryvoile@free.fr) Site Internet : [www.viryvoile.fr](http://www.viryvoile.fr)

Claude PIRONOM, ☎: **01.69.21.88.30** 📧: [claudio@pironom.com](mailto:claudio@pironom.com)

### ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : CNV, plan d'eau de Viry Chatillon, 5 rue du Général de Gaulle – 91170 Viry Chatillon

### PLAN D'ACCES



### Vous Venez de PARIS :

Prendre l'autoroute A6 direction Lyon, sortie "Viry Châtillon (usine f1 Renault)".  
Prendre direction Viry Centre.  
Passer devant le Leclerc (souterrain).  
Tout droit jusqu'à la gare de Viry et au feu tournez à droite.  
Vous trouverez l'entrée du Club Nautique sur la nationale 7.

### Vous Venez de PROVINCE :

Prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris, sortie "Grigny / Viry".  
Prendre direction Viry Chatillon Nationale 7.  
Remonter la nationale 7 vers Paris.  
Passer devant le plan d'eau, aller jusqu'au prochain feu et faire demi tour.

## PROGRAMME

### 6 courses maximum par jour

#### Samedi 12 octobre

10 h à 12 h	Accueil, confirmation des inscriptions et grutage des bateaux.
13 h 30	Réunion des équipages et du comité de courses au club house.
<b>14 h</b>	<b>Signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course.</b>
18 h	Heure limite du dernier signal d'avertissement ce jour.
19 h	Apéritif / buffet de bienvenue et, si possible, résultat du jour.

**Aucun grutage le samedi soir sans l'autorisation du président du comité de courses**

#### Dimanche 13 octobre

<b>10 h 00</b>	<b>Signal d'avertissement de la première course de la journée.</b>
15 h	Heure limite du dernier signal d'avertissement.
16 h30	Classement et remise des prix
17 h	Grutage des bateaux.

## ORGANISATION

Dès votre arrivée le samedi matin, votre bateau sera gruté non mâté, votre véhicule et sa remorque garés à un emplacement qui vous sera indiqué par un responsable.

Vous **confirmez ensuite votre inscription** au club House.

Le dimanche, après la remise des prix, grutage des bateaux, si possible non mâtés.  
Des responsables vous aideront dans cette opération.

Sur rendez-vous, possibilité de stationner votre bateau dans le parc fermé la semaine précédente, et ou, la semaine suivante ou le mettre à l'eau le vendredi 11 octobre entre 17 h et 19 h.

**Contactez Claude Pironom au 01.69.21.88.30. ou 07 50 92 28 87**

## Formulaire d'inscription

à retourner complété avant le 5 octobre 2013 à

**" C.N. Viry voile, B.P. 33, 91171 Viry Châtillon Cedex "**

Afin de gérer au mieux cette manifestation nautique, nous vous demandons de bien vouloir vous **inscrire impérativement** avant le **5 octobre** en nous retournant, à l'adresse ci-dessous, le présent bulletin complété et accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de:

**"C.N. Viry voile".**

Nom du bateau : .....

Série : ..... N° de voile .....

Nom du Skipper : .....

Nom des équipiers : .....

.....

Nom des accompagnateurs : .....

.....

.....

La participation est fixée à :

- **10 € par personne** pour un règlement effectué **avant le 5 octobre**, à lire le cachet de la poste

soit :  $10 \text{ €} \times N = \dots\dots\dots \text{ €}$      $N = \text{nombre de personnes}$

- **15 € par personne pour tout règlement effectué après cette date.**